



Tarifs des publications au BALO

Tarifs applicables à compter du 01 janvier 2019 conformément à [l'arrêté du 20 novembre 2018](#) paru au [Journal officiel n°0271 du 23 novembre 2018](#) modifiant [l'arrêté du 9 novembre 2017](#) fixant le montant des rémunérations dues en contrepartie des services rendus par la direction de l'information légale et administrative.

Tarifs non assujettis à la TVA

Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

Toute publication en application des textes législatifs ou réglementaires	Tarif
La ligne (72 caractères)	4 €
Forfait image (formule mathématique, logo de la société, histogramme, camembert, organigramme)	55 €